

CONDITIONS.
Dix piastres par an—payables six mois d'avance.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les lettres ne soient payées, et à moins que l'on n'ait communiqué son intention, par écrit au bureau de LA BELLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.
Les avis de publication en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de dix-sept lignes, au moins.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On prend des abonnements à l'année, pour payer les avis à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un avis indiquant qu'un avis est chargé de payer—à l'avance. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

MINAGERIE
DE 76 ANIMAUX VIVANTS,
Sur la Place près de la Douane.



Le public est respectueusement informé que M. M. Purdy, Macomber, Carley & Birchard, ont transporté leur collection d'animaux, sur la place près de la Douane, où elle ne restera exposée que peu de jours. Parmi ces animaux il y a
Un éléphant,
Un ours blanc,
Un lion mamouth,
Un lion d'Afrique,
Un tigre du Bengale,
Deux léopards,
Un tigre tacheté,
Un tigre d'Afrique,
Deux hyènes, m. & f.,
Un tigre du Brésil,
Deux chamois arabes,
Coursiers du Cirque—Deux chevaux-nains, montés par des singes, les Chamois, les Lamias et l'éléphant.
Heures d'exhibition—de 10 à 5; et le soir, de 8 à 10.
Prix d'entrée: quatre sous; enfants au-dessous de 12 ans et domestiques, moitié prix. On donnera à manger aux animaux, en présence des spectateurs, tous les soirs à 8 heures.
23 mars

MAGASIN D'HABILLEMENT
DE PHILADELPHIE, A LA MODE
No. 7, RUE DE CHARTRRES.

Le soussigné a reçu par le navire Chester, de Philadelphie, un joli assortiment d'habillements superfins, pour le printemps et pour l'été. Aussi, de belles mousselines des Indes, de première qualité, et des mailles de voyage, carcasses en fer, qu'il vendra à bon marché et à des termes raisonnables.
26 mars
JAMES BURK.

ROUMAGE offre à vendre,
400 barriques vin rouge de Bordeaux,
150 do. de Marselle, Bedford et Bergère
400 paniers huile d'olive, raffinée, Bordeaux,
400 do. anisette,
1200 caisses de vin rouge et blanc,
400 tierçons vin blanc,
13 do. vinaigre, 1ère qualité,
30 balles fil à voile et lignes assorties.
22 mars

LOUER au fer, avril, une NEGRESSÉ
écrite, bonne cuisinière. S'adresser au magasin de la rue Royale No. 116.
22 mars

1000 ARDOISES (countess), 8,500 ditto
(duches), reçues par le brick Barkley
venant Liverpool, à vendre par
22 mars
THEOD. NICOLET & CO.

EN débarquement, 400 barils Farine
supérieure, 500 barils Porc prime, 18 boucaux
jambon, à vendre par
17 mars
SAM. C. BELL.

40 CAISSES Blanc de bœuf de qualité
supérieure, reçues par le navire Heves, et
à vendre par
26 mars
STETSON & AVERY.

21 caisses Blanc de balais; 56 demi caisses
Chocolat, en débarquement et à vendre par
23 mars
STETSON & AVERY.

PEIGNES d'écaillés ornés, constamment à
vendre au magasin de variétés et de Pei-
gnes, de
18 ée No. 10, rue de Chartres.

13 caisses de placage d'acajou, à vendre à
bon compte, pour clore les ventes, si l'on
s'adresse immédiatement à
17 février
No. 10, rue de Chartres

BILLET TROUVÉ.
Le soussigné ayant arrêté, il y a près d'un
mois, d'un esclave, un BILLET de Banque
d'une forte somme, prêt la personne à qui il
appartient de se présenter, prouver sa propriété,
payer les frais du présent avis et reprendre ledit
billet.
GABRIEL P. PIERRE,
Coin des rues Royale et d'Orléans.
18 mars—4, on 10j

TABAC à priser de Woodward. Le sou-
signé constamment en vente du Tabac
Macomb, râpé, et du Tabac écossais qu'il reçoit
directement de la manufacture.
17 février
No. 10, rue de Chartres

1000 Livres de CHOCOLAT de Cadix
en débarquement du navire Sarah, venant
de Gibraltar, et à vendre par P. Oriol & Co.
pharmaciens, encougnure des rues Dumaine et
Condé.
1er janv.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habi-
tants qui désirent expédier leurs sucres au
Nord. S'adresser à
26 nov
J. MAGER.

50,000 Cigarettes indies, en caisses de 100
chaque, reçus récemment et à ven-
dre par
28 jan.
Rue de Chartres, No. 10,
COEUR DE PAROISSE pour la paroisse et la
ville de la Nlle.-Orléans, 1er Mars 1831—
Prêtres: M. James P. Kelly, Samuel Paxton
comme ses collègues, et les curés de Samuel
Paxton & Co.—La cession des biens du pé-
tionnaire étant acceptée par la Cour pour le
bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la
Cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait
lieu en l'espace de G. R. Stringer, not. pub., le
4 Avril 1831, afin de délibérer sur les affaires
du dit pétitionnaire, et en attendant toutes por-
tances contre sa personne et ses propriétés sont
et demeurent suspendues. Et il est de plus or-
donné, que Thomas F. McCall soit nommé
pour représenter les créanciers absents.
Je certifie l'ordre ci-dessus.
THOS. S. KENNEDY,
Greiffier

Le bateau à vapeur de
M. M. Purdy, Macomber, Carley & Birchard,
pour aller de la Nouvelle-Orléans à New-York,
partira le 14 mars, à 10 heures, pour New-York,
à 17 mars.
STETSON & AVERY.

FOUR BOSTON.
Le beau brick fin voilier, double et
couver, FLOYD, capitaine Dennett,
ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira
sous peu, pour la balance du fret, ou passage,
s'adresser à bord, ou à
17 mars.
STETSON & AVERY.

DEMANDE.—On demande un bon
bâtiment capable de prendre 600 balles
pour un des ports du nord. S'adresser à
10 mars.
W. G. HEVES,
Rue du Camp, no. 9.

LES GOULETTES
ALIGATOR et EUGENIE
seront régulièrement, chaque semaine, le voyage
du Bassin à Madisonville et Covington, pour fret
ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
LEFEBVRE & DUREL,
9 mars—3
au Bassin.

POUR CHARLESTON.
On a besoin de l'équivalent de 3 à
400 barils, pour compléter le chargement
d'une goëlette fine voilière. S'adresser à
STETSON & AVERY,
8 mars
No. 27, rue du Camp

POUR NEW-YORK.
Le beau brick GOVERNOR KING,
capitaine J. Kelly, du port de 207 ton-
neaux et pouvant charger environ 400 boucaux
de sucre. Pour fret, s'adresser au capitaine à
bord, ou bien à
14 mars.
J. W. ZACHARIE & Co.

ON DEMANDE un bâtiment de
première classe, du port d'environ 1000
tonnes, pour un port d'Europe. S'adresser à
THEOD. NICOLET & Co.
26 fév

A PRETER.
Un superbe brick du port de 150 ton-
neaux, doublé en cuivre et pouvant re-
cevoir un chargement dans quelques jours. S'a-
dresser à
STETSON & AVERY,
12 fév
27, rue du Camp

AVIS est par le présent donné, que les sou-
criptions au fonds de la Banque de la
Cité de la Nlle.-Orléans seront reçues par les sou-
signés, Directeurs de la dite Banque, de 10
heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pen-
dant vingt jours consécutifs, (les dimanches
exceptés) commençant le samedi 19 mars et
finissant le lundi 11 avril 1831, au bureau de
la Compagnie du Chemin à coulisse du Lac
Pontchartrain, rue Royale, No. 83, à la Nlle.
Orléans.
Nichols Fish, George Eastis,
François Gardère,
Martin Daralde, James P. Kelly,
John A. Merle, Joseph Lallandier,
Jean A. Bordier, Antoine Cruzat,
A. G. Wallace, D. G. Borduzat.
19 mars—20

AVIS est par le présent donné, que des ré-
gistres pour recevoir les souscriptions des-
tinées à former le capital de la Société de Can-
al et de Banque de la Nlle.-Orléans, seront ouverts
sous la direction des commissaires soussignés,
dans le bureau occupé ci-devant par la Compagnie
d'Assurances des Négociants, au coin des
rues Royale et de la Douane, le lundi 21 du cou-
rant; les dits registres resteront ouverts pendant
dix jours (les dimanches non compris), de 10
heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
BEVERLY CHASE,
ARCHIBALD R. TAYLOR,
SAMUEL LYVERMORE,
D. F. BURKE,
MUNSEL WHITE,
JAMES POSTER, jurior,
CHARLES GÉNOIS.
10 mars—17

CHIRURGIE DENTAIRE.
M. J. FONTANGES ayant changé de do-
micile, profite de cette circonstance pour
remercier les personnes qui ont dignement hono-
ré leur confiance et pour informer le public que
sa nouvelle demeure est rue Royale No. 248, en-
tre les rues St. Anne et Dumaine.
Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-
Dentaire sous les professeurs les plus distingués
de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune bran-
che de sa profession qui ne lui soit parfaitement
familière.
24 mars—2m

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
EST parti marron depuis
le premier janvier, le nègre
américain nommé JOHN,
appartenant à monsieur D'Hu-
art, habitant l'autre bord du
fleuve, en face de la ville. Il
est vêtu lors de son départ d'une longue redin-
gote de castorine de couleur brune. Ce nègre a
été arrêté il y a six mois, de monsieur Comb, il
est très bon en ville comme marchand de lait;
il a le teint assez clair, le visage facile et filé,
les cheveux très touffus, le nez assez vers sa
racine, le corps maigre, la démarche chancelante.
Il parle anglais et français. On présume
qu'il s'est loué dans une presse à coton, ou qu'il
travaille au faubourg Marigny.
La présente récompense sera donnée à qui-
conque le conduira à la geôle ou chez son maî-
tre.
19 mars—6, 3ps.
E. D'HUART.

Nouveau supplément de Chapeaux,
Souliers, &c.
Rue de la Letée, No. 86.
Le soussigné vient de recevoir par le
Paquet Dewitt-Clinton un bel assorti-
ment de Chapeaux, Bottes et Sou-
liers, commandé par lui expressé-
ment pour ce marché. Il a aussi en magasin,
d'importation récente, 60 douzaines de bonnets
écossais de la meilleure qualité, de bonnes
grandes et ayant de grandes couronnes fort jolies;
il les vendra à bon compte, à ses prix.
MALCOM McCALAUM,
8 fév.

EN débarquement du bateau à vapeur Red-
River, les objets ci-après, provenant de la
fondrière de MM. S. et J. Stackel, au Tennes-
see:
Moulin à sucre horizontaux et perpendicu-
laires, de grandeurs différentes et d'un genre
approuvé.
Chaudières à sucre, de 24 à 80 pouces.
Grillages en fer et bouches de fourneaux.
A vendre par
Win. M. STUART
20 jan.
Rue Conti, No. 28

A. ROMAIN
RUE DE CHARTRÉS, N. O. 97.
reçu par le navire Hélicon, en addition des
marchandises reçues par le Bolivar, les ar-
ticles suivants qu'il offre à vendre en gros comme
en détail.
Eau de Cologne en forme de flacons variés,
Formées en pot et en bâte,
Café d'Amande, Savon de
Extra d'odeur en flacons très variés,
Huile Antique de Massara et autres,
Savonnets transparents assortis,
Brochettes de toutes espèces,
Fassons-queues, Perruques pour hommes et
femmes.
Fleurs artificielles pour coiffures, dans le der-
nier goût.
Cela pour homme, à la mode,
Bottes de bas, Gants de chevaux,
Peignes à pail, à repaper, à rep. de
Aussi—une grande quantité de fleurs
de la maison de la rue de Chartres,
Couture, etc., etc.
Al 16c.

HOBSON & GRANT, ont de la
vigne, no. 30, à vendre
250 sacs café Havana, première qualité,
250 caisses oranges apprêtées, et no. 1 et 2.
75 do. oranges bottellées d'arbre iv. et 1 et 2.
25 do. Hines Siam et autres.
10 caisses fromage en forme d'ananas.
200 caisses de Goshon, choix.
200 milliers de papier de la Haron.
45 pipes et demi-pipe ou de-vie Cognac,
Seignette et Dupuy.
23 pipes genièvre-Hollande supérieur, Hour-
glass, et Suca.
18 pipes, et demi-bl. whiskey Irlande.
120 quarts bque, vin blanc Marseille.
80 quarts bque, Malaga sec.
45 pipes et quarts bque, Ténériffe L. P.
80 do. demi do., et quarts bque, vin de Ca-
narie, Hogswell.
8 do. et quarts bque, vin Catalogne.
120 do. demi do. et quarts bque, vin de Pico,
ayant droit à la renais des Grées.
20 quarts bque, vieux Sherry blanc, supé-
rieur.
20 pipes, demi do. quarts bque, et barillets
vin Madère.
120 bis. ale de Monsey.
55 bis. cidre de New-York.
50 bques huile de balaine clarifiée, d'hiver
et d'été.
20 bis. et demi-bl. anisette, parfait-amour et
guignolet.
45 caisses et paniers liqueurs, vin amer, et
cognac.
125 caisses vin de Madère, de Tinto, de Mal-
taise et de Canarie, en pipes et quarts
de bouteille, 1, 2, et 3 do. par caisse.
300 caisses et barillets tabac manufacturé à
Richmond, de différentes marques.
250 caisses verre entier et coupé, faïence et
crystal.
500 charreux de King, nos. 1, 2, 3 et 4.
110 douz. haches de Watam.
15 fûts avec leurs bayonnettes.
15 coffres-forts patentés de Delano, à l'é-
preuve du feu.
16 paquets ficelle à coudre les balles de co-
ton.
2 paquets cirage de Henry & Sons.
54 paquets bottes, brodequins fins et de Rus-
set.
26 paquets papier à impression.
15 paquets papier cap et post.
barillets de tabac à priser, pots écossais,
&c. &c.
15 mars.

MAQUEREAUX, Morue et Harengs,
300 barils maqueriaux, 50 demi do. dito,
300 caisses morue, 200 do. harengs, en débar-
quement du brick Gem, en face de la Douane,
et à vendre par
23 fév
A. GURNEY, 02, rue Gravier

MALCHANDISES AMÉRICAINES.
PAPIER A ENVELOPPE, &c.—2
balles: Coton à drap écar 4-4 de qualité supé-
rieure; 450 rames Papier à enveloppe; 100 ba-
rils Maqueriaux No. 3, en débarquement du brick
Smyrnia, et à vendre par
5 mars
STETSON & AVERY,
Rue du Camp.

EN débarquement du bateau à vapeur Loui-
siana,
40 demi barils, mess-porc, qualité supérieu-
re,
470 barils porc, prime & cargo,
8 bis. et 31 barils jambon.
18 bis. plats cotés. A vendre par
SAM. C. BELL,
8 mars.
rue du Camp, no. 60.

AVIS AU PUBLIC.—Le sieur Jean Rapallo,
annonce aux personnes qui sont affectées
de la vue, qu'il entretient leur cure, et qu'il
se flatter de mériter la confiance du public en lui
soumettant les certificats ci-après.
Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près
de la prison, No. 61.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité ma
fille Marie Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait
d'un mal qui lui était venu dans un œil, dans
dix jours par le moyen de son remède, la gué-
rison est manifeste, et en preuve de la cure, je
lui donne cet écrit ce jour.
Nlle.-Orléans, le 17 mars 1831.
VICTORIE SOUTERAIN,
Nouvelle-Orléans, le 15 mars 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune
cousin, nommé Charles, avait un œil affecté et
je craignais qu'il ne perdît entièrement la vue,
lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur
d'un remède pour ce genre de maladie, et je par-
tamment rendu la vue, et depuis ce temps mon
cousin ne souffre plus de son œil.
BELEFINE BARDOLLE,
Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri
dans un mois de temps, un des mes yeux qui
m'incommodait tellement que je ne pouvais plus
travailler, mais grâce à son remède je travaille
maintenant et n'éprouve aucune affection à la
vue.
ANTOINE SEDANO,
Nouvelle-Orléans, le 1er janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri en
trois jours, les yeux d'un de mes neveux (âgé
de 34 ans) qui en était très incommodé depuis
plusieurs mois, au point de se conduire avec peu
de ménagement; il a été depuis exposé
au feu et à différents travaux sans se ressentir
de cette dite incommodité.
FURCY VERRET.
Je certifie que M. Jean Rapallo, a traité les
yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui
était affligé depuis un mois; il a guéri presque
par la vue; en huit jours il a été parfaitement
guéri.
Nlle.-Orléans, 20 décembre 1830.
AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes
yeux que je croyais perdus; par ses remèdes, je
me trouve très bien à présent, il a fait son traite-
ment dans trois jours.
Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.
PIERRE DUCLAIVACQ, âgé de 56 ans.
Nouvelle-Orléans, 12 Octobre 1830.
MR. J. RAPALLO,
Monsieur.—Il est de mon devoir de recon-
naître vos capacités comme oculiste, et particu-
lièrement vos connaissances sur la partie la plus
sensible du corps; l'œil. Votre ordonnance sur
mes yeux ont très-bien réussi après de ma fille
(âgée de 7 ans); et en quinze jours elle a parfai-
tement recouvré la vue. Vous avez manifesté
la liberté de faire connaître au public si vous le
jugiez convenable, (comme je suis certain que
beaucoup d'individus sont atteints de cette ma-
ladie), toute la confiance que j'ai dans votre ré-
mède, et la parfaite assurance que vous pou-
vez guérir tous ceux que vous entreprendrez.
Je suis avec respect, monsieur,
Votre humble serviteur,
L'ALFRED McCARTY.
Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1830.

Je certifie que M. Jean Rapallo m'a guéri
la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq
jours. Je suis âgé de 80 ans, et depuis environ
cinq années mes yeux étaient affectés.
6 jan.—3m
JEAN LOUIS MICHEL

ORGE perlée, Camphre, Pain de Régusse en
bâton, Magnésie calcinée, Poudre de
Mass, Poudre de Seidlitz, et Bouteilles pour
vin de madère; en débarquement du navire
John Linton, et à vendre par
JAMES S. SHAW, droguiste,
Encougnure Royale et Douane,
16 ée

400 BARILLETTS GRAISSE, 100 barils
Bœuf prime, 100 demi-barils Bœuf du
Mimour pour les familles, à vendre par
17 mars.
STETSON & AVERY.

3 PIPES Eau-de-Vie de Cognac, 14 do.
No. 1 et 2, et à l'Ancre, à vendre par
17 mars.
J. W. ZACHARIE & Co.

FIGURES DE SÛRINE,
Grands Figue de Sûrine, 10 balles
en un bon état, ayant travaillé les années
dernières, en débarquement du brick Congou, à
vendre par
14 ée.
STETSON & AVERY.

VENUES PAR LE MARCHAND.
A. M. BUCHANAN contre Marie Thérèse, f. c. l.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi ad-
dressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller, j'ex-
posai en vente, lundi 12 avril, au Pri-
ncipal, à 4 heures p. m., miroirs, tables, lampes,
&c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 mars
L. DAUNOY, marshal.

A. M. BUCHANAN contre Marie Thérèse, f. c. l.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi ad-
dressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller, j'ex-
posai en vente, lundi 4 avril, à midi, à la Bour-
se, un cheval et un dray no. 813, saisis dans
l'affaire ci-dessus.
26 mars
L. DAUNOY, marshal.

A. M. BUCHANAN contre Marie Thérèse, f. c. l.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi ad-
dressé par l'hon. G. Frevat, juge conseiller,
j'exposai en vente, lundi 4 avril, à 4 heures,
au Principal, divers articles, meubles, &c. saisis
dans l'affaire ci-dessus.
26 mars
L. DAUNOY, marshal.

F. PROCTOR, vs. John Fetter.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi ad-
dressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller, j'ex-
posai en vente, lundi 4 avril, à midi, à la Bour-
se, un cheval et un dray no. 813, saisis dans
l'affaire ci-dessus.
26 mars
L. DAUNOY, marshal.

A. M. BUCHANAN contre Marie Thérèse, f. c. l.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi ad-
dressé par l'hon. G. Frevat, juge conseiller,
j'exposai en vente, lundi 4 avril, à 4 heures,
au Principal, divers articles, meubles, &c. saisis
dans l'affaire ci-dessus.
26 mars
L. DAUNOY, marshal.

R. Ball & Co. vs. le capit. Ignacio de la goëlette
Sun et ses propriétaires.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi ad-
dressé par l'hon. G. Frevat, juge conseiller, j'ex-
posai en vente, samedi 9 avril, au Pri-
ncipal, à 4 heures p. m., miroirs, tables, lampes,
&c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 mars
L. DAUNOY, marshal.

J. BERTHOUD contre José Bernard, la goëlette
Basilique et ses propriétaires; Tritou contre
les mêmes.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi ad-
dressé par l'hon. G. Frevat, juge conseiller, j'ex-
posai en vente, lundi 7 avril, au Pri-
ncipal, à 4 heures p. m., miroirs, tables, lampes,
&c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 mars
L. DAUNOY, marshal.

J. BERTHOUD contre José Bernard, la goëlette
Basilique et ses propriétaires; Tritou contre
les mêmes.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi ad-
dressé par l'hon. G. Frevat, juge conseiller, j'ex-
posai en vente, lundi 7 avril, au Pri-
ncipal, à 4 heures p. m., miroirs, tables, lampes,
&c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 mars
L. DAUNOY, marshal.

J. BERTHOUD contre José Bernard, la goëlette
Basilique et ses propriétaires; Tritou contre
les mêmes.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi ad-
dressé par l'hon. G. Frevat, juge conseiller, j'ex-
posai en vente, lundi 7 avril, au Pri-
ncipal, à 4 heures p. m., miroirs, tables, lampes,
&c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 mars
L. DAUNOY, marshal.

AU PUBLIC.
L'habitant A. L. PLOUGH, chirurgien,
d'informe les habitants de la Nlle.-Orléans,
qu'il vient d'arriver dans cette ville et qu'il se
propose de continuer de donner la CHIRURGIE-
DENTAIRE dans toutes les branches. Il se
rendra à la demeure des personnes qui l'honoreront
par leur confiance et le fruit approuvé
d'entre les nombreux de personnes qui peu-
vent donner témoignage de son habileté dans
son art, il citera les suivantes:
"J'atteste, d'après l'expérience que j'en ai
fait moi-même, l'habileté du Dr. Plough com-
me dentiste.
Ex-Président des E.-U.
Quincy, le 27 juillet 1829.
Le Dr. Dr. John Ludlow, à Albany, N. Y.
Le Dr. Benjamin Pickman, à Salem, Mass.
Le Dr. Rev. G. F. Schroeder, à Boston, M.
Le Dr. Rev. Gardner Spring, à New-York.
Le Dr. Rev. Dr. Broadhead, do.
Le Dr. Rev. G. F. Schroeder, do.
Le Dr. K. Rogers, M. D. do.
Le Dr. Pierre T. Forrester, M. D. do.
Le Dr. Philippe Millonhall, A. D. président et rec-
teur-général de l'Institution de New-Brunswick,
dans le New-Jersey.
Le Dr. Dr. Dr. John Ludlow, à Albany, N. Y.
Le Dr. Dr. John S. Gardner, à Boston, M.
Le Dr. R. M. Patterson, M. D. de l'Université de
la Virginie.
G. G. Cogswell, président de l'Institution de
Houndhill, Mass.
Le Dr. Rev. C. Colton, à Mount-Pleasant, Mas.
Le Dr. Rev. James Walker, à Charleston, Mas.
Le Dr. Rev. Dr. Johnston, à Cincinnati, Ohio.
Le Dr. Rev. David Root, do.
On trouvera le Dr. Plough, de 9 heures
du matin à 3 heures de l'après-midi, dans sa
chambre, vis-à-vis le Théâtre St. Philippe, rue
St.-Philippe.
22 mars—1m

LES soussignés ont reçu par le Bolivar et
l'Alabama, les articles suivants, qu'ils
vendront à des prix modérés.
Chlorure d'oxyde de Sodium de
Labarraque.
Essence éthérée balsamique.
Toni-purgatif; Grains de santé du
Dr. Fanci; Purgatif de la Roy, par
Cottin; Vomi purgatif dilué.
Elixir anti-glaireux de Guille.
Pâte pectoral balsamique de Regnaud.
Acide prussique médicinale, &c.
Acétate de Morphine; Chlorure d'or.
Emetique; Gentiane; Pipérine; Brucine.
Delphine; Strychnine; Veratrine; Lupuline.
Zode; Hydrofiate de Potasse.
Acétate de potasse; Tarrisse de potasse et
mercure; Acétate de mercure; Sulphate de
quinine; Tridace; Sulphate de Morphine.
Racine de valériane; de guimauve, tré-
belle; du pèlerin; de, consoude.
Ecorce de racine de grandier.
Sieurs de guimauve; Extraits d'Aconite;
Hyoscine; Belladone; Noix vomique.
Ratanhia; Sirop pectoral de Lamouroux.
Régénérateur universel, &c. &c.
P. ORIOLE & Co.
Rue Dumaine et Condé.
16 nov—6m

Anguste Bouteloup.
COIFFEUR DE PARIS, arrivant en cette
ville pour s'y fixer, annonce au public qu'il
vient de s'établir rue Royale, No. 248, entre les
rues Ste. Anne et Dumaine, où il offre ses ser-
vices dans sa profession. Il fera tout ce qui dé-
pendra de lui pour mériter la confiance des per-
sonnes qui lui feront l'honneur de le faire de-
mander. Il a un grand assortiment de
BANDAGES, FOURRES, CHAPEAUX,
et de la gôlle le plus nouveau, ainsi que toutes
sortes de pharmacie, &c. &c.
N. B. Il donne des leçons de coiffure et de
des ornements.
14 ée.

ATTENDU que Habert Treille, shériff et
collecteur des taxes de la paroisse de l'As-
sacé, s'est adressé à moi, demandant que deux
effets sousscrits par lui, conjointement avec An-
toine Pévartin et Pierre Arrioux, ses cautions,
le 28 août 1828, le premier pour la somme de
six mille piastres et le second pour la somme de
six mille-cent-vingt-cinq piastres; que les ef-
fets sousscrits par lui conjointement avec ses cau-
tions, Ant. Pévartin et Baptiste Molère, le pre-
mier comme shériff, pour la somme de six mille
piastres, et le second comme collecteur des ta-
xes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois
piastres et soixante-et-quatre cents, le 1er fé-
vrier 1827; que l'effet sousscrit par lui conjointe-
ment avec ses cautions, Variéss Sandy et Bap-
tiste Molère, collecteur des taxes, pour la som-
me de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-
et-quatre cents, le 17 janvier 1828; que les effets
sousscrits par lui conjointement avec ses cautions,
Variéss Sandy et Baptiste Molère, le premier
comme shériff, pour la somme de six mille piastres,
le 23 février 1829, et le second comme
collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mil-
le-vingt-trois piastres et soixante-et-quatre cents,
le 1er février 1829; et le pèraler comme collecteur
des taxes, pour la somme de six mille-trois-cent-
soixante-huit piastres, le 11 janvier 1830, soient
cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les
hypothèques qui en résultent:
Avis est par le présent donné à tous ceux qui
y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au
bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-
dix jours qui suivront la dernière publication du
présent, les raisons pour lesquelles les dits ef-
fets et les hypothèques qui en résultent ne se-
raient pas rayés et annulés.
Donné sous ma main et le sceau de l'état
à la Nouvelle-Orléans le 28 février
1831 et de l'Indépendance des
Etats-Unis la cinquante-cinquième
année.
A. B. ROMAN,
Secrétaire d'Etat.

ATTENDU que Louis Daunoy, de la Nlle.-
Orléans, s'est adressé à moi demandant que
trois effets, le premier sousscrit par lui conjointe-
ment avec Prosper Marigny et Eugène Macarty,
ses cautions, pour la fidèle exécution de ses de-
voirs comme Marshal de la ville de la Nouvelle-
Orléans, le 20 de novembre 1827; le second,
sousscrit par lui conjointement avec Prosper Ma-
rigny et Jean Guérin, ses cautions, pour la
dite exécution de ses devoirs comme Marshal,
ainsi qu'il est dit ci-dessus, le 20 février 1829;
le troisième sousscrit par lui conjointement avec
J. L. Lewis, sa caution, le 21 août 1829, au
même titre que les deux précédents, soient can-
cellés, rayés et annulés, ainsi que les hypo-
thèques qui en résultent:
Les présentes sont pour donner avis à toutes
personnes y intéressées, d'avoir à déduire par é-
crit au bureau du secrétaire d'état, dans les
quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière
publication d'icelles, les raisons pour lesquelles
d'icelles, les causes pour lesquelles les dits ef-
fets ne seraient pas rayés et annulés.
Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma si-
gnature et le sceau de l'état, le vingt-
sixième jour de février mil huit cent-trente-
un et de l'Indépendance des Etats-Unis la
cinquante-cinquième année.
A. B. ROMAN,
Secrétaire d'Etat.

ATTENDU que A. Longer s'est adressé à
moi, demandant que l'obligation qu'il a sou-
scrite comme caution, conjointement avec J. F.
Bargès, comme presser de coton pour la ville
de la Nouvelle-Orléans, le 14ème jour de juil-
let 1829, et l'hypothèque qui en résulte, soient
levés et annulés.
Les présentes sont pour donner avis à toutes
personnes y intéressées, d'avoir à déduire par é-
crit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les
quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière
publication d'icelles, les causes pour lesquelles
d'icelles, les causes pour lesquelles les dits ef-
fets ne seraient pas levés et annulés.
Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma si-
gnature et le sceau de l'état,